ANNEXE 25

Wallonie

Ville de SERAING **Dossier n° : PU/2026/3708**

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~– permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Madame Belgin DEMIRCI** demeurant **rue du Ventilateur 84 à 4000 LIÈGE**.
Le terrain concerné est situé **rue des Escaliers 23 à 4102 SERAING (OUGRÉE)** et est cadastré **SERAING, 10e division, section B, n° 659D.**
Le projet vise à "**régulariser la construction d'une annexe à l'habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au SOL (anciennement PCA09 – Ougrée – A.R. 4 avril 1967) et plus précisément pour les matériaux de parement choisis et la toiture plate (proscrit dans ledit SOL).

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame **Kathleen BRYSSE** (**04.330.86.32 ou k.brysse@seraing.be**).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **9 novembre 2026 au 23 novembre 2026 au collège communal :**
- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

P.O.

KathleenBRYSSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^me^ GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE